

Les édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable

Département : Bouches-du-Rhône

Commune : Cabriès

Appellation : **villa Falconetti**

Auteurs : Henri ENJOUVIN – Fernand POUILLON

Date : 1936-37

Labellisation : décision préfectorale du 18 mai 2021

Cette villa a été construite en 1936-37 par Henri Enjouvin et Fernand Pouillon à l'époque où ils étaient associés (1935-42) et où ce dernier n'était pas encore diplômé. On peut penser que le jeune Fernand, alors âgé de 24 ans, fut sollicité car les familles Pouillon et Falconetti étaient apparentées. Citée par des sources, la villa n'était ni localisée ni identifiée. Elle est contemporaine des 2 immeubles aixois (labellisés ACR) que Pouillon réalise avec Enjouvin.



© DRAC PACA 2020

Il s'agit donc d'une construction de la toute première période, avant-guerre, de la production de Pouillon. C'est en effet dans le cadre de la Reconstruction de Marseille que Pouillon conçoit ses premières grandes œuvres, et que sa carrière est lancée en Provence, en Algérie, en Iran, à Paris.

La villa Falconetti est située au nord du village de Cabriès. A sa construction, elle se trouvait dans un environnement rural, le village comptait alors 850 habitants. Le programme était celui d'une maison avec ses dépendances. La villa est élevée d'un étage sur rez-de-chaussée : en rez-de-jardin (à l'origine), le garage et les pièces de service, à l'étage, l'appartement. L'ensemble relève à la fois d'un patrimoine « ordinaire » et d'une œuvre signée. La villa présente une allure de demeure bourgeoise suburbaine, mi-régionaliste, mi art-déco, comme on en trouve dans la première couronne aixoise par exemple, et se caractérise par une recherche de lumière et de confort. Elle dispose de pièces hautes largement ouvertes sur le jardin, d'espaces servants généreux, du chauffage central, d'une mise en œuvre soignée. En même temps se met ici en place une approche dans l'architecture et le second œuvre qui caractérisera la pratique de Pouillon : la place accordée à une production artisanale, mais aussi la capacité à créer une œuvre originale avec des produits industrialisés relativement communs. A ce titre, l'ensemble constitué par les sols en grès cérame de l'étage est remarquable.

L'attribution du label ACR est motivée par les arguments suivants :

- Notoriété du principal concepteur : œuvre de jeunesse d'un architecte majeur, cette première villa de Pouillon représente un maillon manquant dans la connaissance et la reconnaissance de sa production.
- Authenticité et qualité de nombreux éléments de gros-œuvre, de second œuvre et de décor. A été également identifiée la 1^e version connue du monogramme de Fernand Pouillon, une « signature » qu'il utilisera notamment dans son activité éditoriale ultérieure.

Auteur : DRAC PACA 2021